



Le mot du Maire

Chers Amis,

Cette période de début d'année est traditionnellement destinée à effectuer le bilan des douze derniers mois et à détailler les projets engagés dans un avenir proche.

Les réalisations communales et les projets :

La réfection du pignon de la mairie, qui n'avait pas été incluse dans l'aménagement de la mairie a été réalisée. La pose de la nouvelle porte permettra d'accéder plus facilement au mécanisme de l'horloge. Les enduits des murs extérieurs de la cour sont également prévus.

Après la réalisation de la première phase d'aménagement de la place, la réflexion est en cours pour la mise en œuvre de la seconde phase. L'extension envisagée nécessitait préalablement de posséder la maîtrise foncière de deux bâtiments : la maison abandonnée de la sente de la Victoire et le bâtiment de la coopérative.

- La procédure administrative pour l'obtention de la propriété de la maison a été très longue, car très réglementée. Cette maison délabrée sera démolie pour laisser place à un terrain de jeux et de loisirs pour petits et grands.

- L'acquisition du bâtiment de la coopérative fut plus simple, puisqu'il s'est agi d'une vente amiable. Son étage sera abattu et permettra l'aménagement d'une aire de détente en prolongement de la place. Le conseil a souhaité conserver l'un des deux pressoirs comme décoration, et surtout comme trace de l'histoire de l'activité viticole qui s'est exercée à cet endroit du village.

Je remercie tous les partenaires financiers de cette opération : l'Etat, le Conseil Régional, et la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Les projets engagés avec la Communauté Urbaine du Grand Reims :

En premier lieu, la réhabilitation de la station de captage de notre village. La Communauté Urbaine a compris que le conseil souhaitait fortement la réhabilitation de cet équipement, qui délivre une eau de qualité. Les mesures d'évolution de la nappe phréatique retardent fortement le début des travaux.

Le projet de réalisation d'un assainissement collectif, de la compétence de la communauté urbaine. Cet équipement a été sollicité par le conseil municipal depuis 2005. Selon la direction de l'eau et de l'assainissement, les désengagements financiers de l'agence de l'eau font reculer de plus en plus l'inscription de ces travaux.

L'arrivée du très haut débit est annoncée prochainement. Les mesures réalisées dans les communes ont montré que Vandeuil était aujourd'hui mieux desservi que d'autres villages. Donc, nous devons encore patienter.

Les animations

J'adresse tous nos remerciements et félicitations à l'équipe du fleurissement, qui, depuis de nombreuses années, œuvre avec succès pour l'embellissement de notre commune. Les bonnes volontés exercent leur talent en deux moments forts de l'année :

- le printemps, avec le fleurissement,*
- et l'hiver avec les décorations de Noël*

Le jury régional, qui a inspecté cet été les réalisations environnementales du village, a décidé de conforter la seconde fleur de Vandeuil.

Cette année, les illuminations de Noël ont été étendues à la rue de Sachs, la rue de la Robe et à la route de Breuil.

Je remercie également tous les membres de l'association « La Vandolienne » pour les animations qu'ils ont organisées au fil de l'année : repas des Séniors, fête des voisins, repas « moules frites », soirée "Beaujolais", fête de la citrouille...

Ces manifestations festives ont permis aux habitants du village d'agréables rencontres amicales et d'oublier temporairement leurs préoccupations professionnelles.

Pour conclure, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2019, vœux de santé d'abord, de prospérité et de bonheur ensuite dans notre village de Vandeuil.

François Mourra

Réunions

Conseil municipal



Réunions du conseil municipal

(résumé)

REUNION DU 8 JUILLET 2019

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, H. Fournaise, E. Griffon, G.Novak,

Excusés : J. Daemers, C. Gérard, F. Servagnat
Eloi Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

SINISTRE (INNONDATION DE LA MAIRIE)

Le Maire indique au conseil qu'à la suite du sinistre intervenu dans les locaux de la mairie, à la suite de la rupture du tuyau d'alimentation de l'appareil de mesure (*chargé de vérifier la teneur en chlore de l'eau potable de la commune*), l'expertise a eu lieu.

Le préjudice a été évalué à 1 582,40 €, comprenant le devis effectué par AGNESINA, la réparation du lavabo et les frais de nettoyage. La CMMA, compagnie d'assurance de la commune, a confirmé le paiement de cette somme.

PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE

Le Maire rappelle que les accords définitifs de financement du projet d'aménagement des espaces de loisirs et de jeux en extension de la place ont été confirmés à la commune.

D'un montant estimatif de 544 000 € HT, le projet bénéficie de subventions évaluées à 312 695 €, le solde autofinancé par la commune s'élève à 308 305 €.

La Maire commente la réunion qui s'est déroulée en présence de SRI, assistant au Maître d'ouvrage.

Les premières démarches concerneront les tâches suivantes :

- Diagnostic amiante et plomb des locaux acquis.
- Consultation pour le choix d'un Coordonnateur Sécurité Prévention Santé
- Consultation pour le choix du contrôle technique
- Bornage des terrains

Une autre réunion s'est tenue, en présence des adjoints et de la Présidente de la coopérative accompagnée de ses administrateurs. Celle-ci était destinée à préciser les conditions d'achat des locaux de la coopérative par la commune. Après discussion, le Maire propose la délibération suivante :

ACQUISITION DES LOCAUX DE LA COOPERATIVE VITICOLE

- Vu l'article L1111-1 du code de la propriété des personnes publiques
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'estimation du service des domaines,
- Considérant le projet de la commune d'aménager une aire de loisirs et de jeux, en extension de la place Sainte Philomène,
- Vu l'inscription au budget primitif 2019 de la commune,
- Vu les accords de financement de la DETR, du Conseil Régional, du fonds de soutien de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Article 1 : Le conseil municipal décide d'acquérir les locaux de la coopérative viticole de Vandeuil situés place Sainte Philomène, et cadastrés AC 80, 81, 82.

Le prix d'achat est fixé à 127 000 €, conformément à l'estimation de la valeur vénale par les services des Domaines.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à engager les démarches concernant cette opération et à signer les actes nécessaires à cette acquisition.

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE POUR L'ACHAT DU BATIMENT DE LA COOPERATIVE

Le Maire explique que l'acquisition nécessite une décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires permettant l'acquisition du bâtiment de la coopérative, sur le budget de l'exercice 2019.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE DE L'OPERATION

Le Maire indique que le seuil de procédure des marchés publics est de 25 000 € HT. L'Assistant Maître d'Ouvrage lui a fait transmettre une proposition du cabinet PLANNIBAT qui s'élève à 24 500 € HT. Après discussion, le conseil retient cette offre.

DECISION MODIFICATIVE POUR CONSIGNATION LIEE A L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de la décision modificative permettant la dépense précédent.

ECOLE MATERNELLE DE VANDEUIL

Le Maire explique que l'augmentation de l'effectif de cette école a entraîné la création d'une nouvelle classe.

Les locaux ont été prévus, à l'origine, pour accueillir cette classe supplémentaire. Cette décision nécessite une réorganisation spatiale des services scolaires et périscolaires. La Directrice a communiqué les modalités de la rentrée en septembre 2019 de cette maternelle, qui sont affichées sur les panneaux de la mairie.

STATION DE CAPTAGE

Le Maire fait part au conseil d'un courrier de la présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Celle-ci demande la confirmation de l'option de réhabilitation de la station de captage, antérieurement prise par le conseil. Après discussion, le conseil corrobore cette position à l'unanimité.

MOTION RELATIVE A L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE

Vu les actions des syndicats d'énergies en matière d'aménagement du territoire et de transition énergétique :

- Réalisation de travaux d'intérêt général sur le réseau public de distribution d'électricité, dont sa sécurisation,
- Amélioration de l'efficacité énergétique des installations communales d'éclairage public,
- Déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques pour favoriser la

mobilité électrique et l'attractivité du territoire,

- Organisation de groupements de commandes d'achats d'énergies,
- De participer pleinement au développement du territoire au travers des extensions de réseaux en garantissant la construction pérenne des réseaux de distribution.

Vu l'action globale réalisée en tant qu'Autorité Organisatrice d'Electricité et de Gaz :

- Equilibrer les relations avec les concessionnaires Enedis et GrDF et contrôler l'exercice des missions de service public qui leur sont confiées.
- Veiller à la qualité de la desserte électrique tant en milieu rural qu'en milieu urbain et au développement des réseaux gaziers.

Vu les services transversaux nouvellement mis en œuvre :

- La cartographie numérique au travers de la gestion numérique du cadastre en lien avec la DGFIP,
- Le Service d'Information Géographique lié à l'éclairage public,
- La mise en œuvre du Plan Corps de Rue Simplifié en tant qu'Autorité Publique Locale compétente.

Le conseil municipal de Vandeuil demande la stabilisation de l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz telle qu'elle résulte des lois MAPTAM de 2014, NOTRE et de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Celles-ci orientent l'exercice de cette compétence vers des autorités organisatrices de grande taille, faisant converger l'efficacité technique, économique et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

CHARTRE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND REIMS

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté Urbaine concernant la réalisation d'une charte pour la préservation et la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

Cette charte précise trois priorités :

- Faire de l'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges un axe prioritaire ;
- Optimiser la gestion des espaces de nature existants afin qu'ils soient plus durables ;
- Développer les espaces de nature et les mettre en réseau.

Après en avoir débattu, le conseil décide d'adhérer à cette charte.

EXTENSION ALK

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le Maire avait signalé que les laboratoires ALK avaient déposé un permis de construire pour une extension de leurs bâtiments. Ce permis a été accordé et les travaux devraient débuter prochainement.

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, C.Gérard, G.Novak, F. Servagnat

Excusés : J. Daemers, H. Fournaise, E. Griffon
Gérard Novak été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE

Le Maire fait le point des réunions qui ont eu lieu depuis le dernier conseil.

Les prestataires suivants sont retenus :

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE : S2RI (REIMS) 13 850 € HT

MAITRISE D'ŒUVRE : BTA ARCHITECTURE et PLANIBAT (REIMS) 24 500 € HT

CONTROLE TECHNIQUE :

QUALICONSLT (REIMS) 3 410 € HT

COORDINATION SECURITE PREVENTION

SANTE: CBTP (REIMS) 1 980 € HT

DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB: LEMOINE (BOURGOGNE)

GEOMETRE: DUPONT (FISMES)

Pour compléter, il reste à choisir :

- un bureau d'étude des sols
- un bureau d'étude des structures béton

L'acquisition du bâtiment sera signée en octobre.

Le planning prévisionnel des travaux envisage une consultation en octobre pour la démolition qui s'effectuera en deux phases.

Puis, l'architecte est chargé de proposer au conseil un plan détaillé de l'aménagement des terrains.

Afin de lancer la réflexion, le Maire projette des photos de réalisations de terrains de jeux pour enfants. Il encourage les conseillers à faire des propositions à prendre en compte dans le projet.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire fait part au conseil du compte rendu de la dernière réunion organisée avec les

personnes publiques associées. Ont participé à cette présentation les représentants de la Chambre d'agriculture et de la Direction Départementale des Territoires. Plusieurs avis avaient été envoyés par courriers.

Après en avoir débattu, le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-31 et suivants, L. 103-2 et R. 153-3,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,
Vu la délibération 2014-33 du Conseil Municipal du 26 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU avec la définition des objectifs poursuivis et la mise en œuvre des modalités de la concertation,
Vu la délibération 2017-01 du Conseil Municipal du 3 février 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu la délibération CC-2017-71 de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Vandeuil,

Vu le porter à connaissance de l'Etat de du 14/08/2015,

Vu le débat en conseil municipal actant du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 19 novembre 2015,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision ont été achevées,

Considérant les pièces du dossier de projet de PLU,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet d'élaboration du PLU tel qu'annexés à la présente.

ANNEXE

Les actions de concertation et moyens d'information utilisés :

- Trois réunions ont été organisées avec les Personnes publiques associées et le conseil municipal (9 février 2016, 1^{er} juillet 2016 et 17 juin 2019) ayant permis de recueillir les avis et observations sur le projet,
- Publication des comptes-rendus de conseil indiquant le suivi de la procédure dans les

bulletins communaux, et détail dans le bulletin 66 du 1^{er} semestre 2016.

- Réunion publique du 1^{er} juillet 2016, sur la présentation de l'avancement du projet de révision du PLU.
- Informations mises en permanence sur le site de la commune (www.vandeuil.fr)
- Mise à disposition d'un ordinateur et du fichier du PLU à l'accueil de la mairie avec un cahier de remarques ouvert du début de l'opération (octobre 2014 à aujourd'hui)

Dans le respect des dispositions de l'article L. 103- du code de l'urbanisme, les modalités de concertation prévues initialement (information sur le bulletin municipal, documents évolutifs mis à disposition du public en mairie), et les moyens d'information largement développés tout au long de la phase d'élaboration ont permis à la population d'être informée et de s'exprimer.

Aucune remarque n'a été portée au registre d'observation qui a été mis à disposition. Une personne s'est présentée à la réunion publique souhaitant avoir des informations sur la procédure sans remarque particulière.

Aussi, la concertation engagée n'a pas entraîné d'adaptations du projet.

RAPPORT 2018 SUR L'EAU DU DELEGATAIRE

Le Maire projette le rapport de la gestion sur l'eau du délégataire SUEZ.

Après discussion, le conseil prend acte de ce rapport.

REUNION DU 30 OCTOBRE 2019

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, G.Novak, F. Servagnat

Excusés : J. Daemers, H. Fournaise, C.Gérard, E. Griffon

Dominique Mareigner été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

TRAVAUX DE RESTAURATION DU PIGNON DE LA MAIRIE

Le Maire indique que les travaux de restauration du pignon de la mairie sont en cours. Le décapage de l'ancien enduit a mis en évidence des pierres de bonne taille et correctement placées. Aussi, pour ses raisons esthétiques, il a été décidé de préférer le jointement de ces pierres plutôt que la réfection d'un enduit. De même, la réfection de l'ancien enduit posé sur les

soubassements des murs de la clôture de la mairie pourraient être effectuée.

L'entreprise LEQUEUX a proposé un devis qui s'élève à 4 193 € HT. Après discussion, le conseil décide d'effectuer ces travaux et donne pouvoir au Maire pour réaliser cette opération.

PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE

Le Maire fait le point des réunions qui ont eu lieu depuis le dernier conseil.

Le tableau des prestataires exposé lors de la dernière réunion de conseil est complété :

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE : S2RI (REIMS) 13 850 € HT

MAITRISE D'ŒUVRE : BTA ARCHITECTURE et PLANIBAT (REIMS) 24 500 € HT

CONTROLE TECHNIQUE : QUALICONSLT (REIMS) 3 410 € HT

COORDINATION SECURITE PREVENTION SANTE: CBTP (REIMS) 1 980 € HT

DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB: LEMOINE (BOURGOGNE) 1 405 €

ETUDE DE SOLS : DP GEO (REIMS) 2 575 € HT

GEOMETRE: DUPONT (FISMES) 1 825 € HT

ETUDE DE LA STRUCTURE : INGEBA (REIMS) 3 100 € HT

L'acquisition du bâtiment a été signée, comme prévu.

Lors de la dernière réunion de chantier, l'architecte a présenté une esquisse vidéo du nouvel aménagement de l'espace de la coopérative. Il a commenté le projet du dossier de consultation des entreprises pour la démolition. Ce dossier sera affiné en fonction des résultats des diagnostics et étude en cours.

Afin de lancer la réflexion, le Maire projette des photos de réalisations valorisant un pressoir. Il encourage les conseillers à faire des propositions à prendre en compte dans le projet.

Le Maire indique que pour démarre les travaux de démolition, il est nécessaire d'effectuer deux opérations :

- Déménager et vider la maison
 - Abattre et débiter les arbres situés sur le terrain
- Pour ces deux opérations, deux entreprises ont été consultées :

- Entreprise de débarras Guy Caron, pour 2 600 € TTC
- Entreprise Olivier Jobart pour 2 773 € TTC

Après discussion, le conseil décide d'effectuer ces travaux et donne pouvoir au Maire pour réaliser ces opérations.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Maire explique que la commune est concernée par le transfert de deux compétences complémentaires : les activités périscolaires (cantine et garderie) et la Défense Extérieure contre l'Incendie. Le Maire projette les tableaux élaborés lors des réunions de la commission.

Ces deux transferts modifient le montant des attributions compensatoires déjà appliquées.

Les coûts supplémentaires s'élèvent à :

- 3 820 € pour le périscolaire
- 60 € pour la DECI

Après discussion, le conseil adopte la délibération suivante :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,
- Vu la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,
- Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,
- Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,
- Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le conseil décide

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,
- D'adopter le montant de l'attribution de

compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Maire indique que « La Jonquière » est le prestataire actuel de la commune pour l'entretien des espaces verts situés autour de l'école, de la route de Breuil et de la rue de Sachs.

Cette entreprise bénéficie d'un contrat annuel avec paiements mensuels qui se termine en fin d'année.

L'entreprise propose pour l'année 2020 un montant de 3 236 € TTC, soit une augmentation de 1,6% par rapport à l'an passé.

Après discussion sur les détails de la prestation, le conseil décide de souscrire à ce nouveau contrat.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Le Maire indique que l'entreprise FME effectue la prestation de location, de pose et de raccordement des branches lumineuses sur les candélabres de la commune. Le montant proposé de la prestation est de 2 234,40 € TTC, pour le village, au même niveau que l'an passé. Une extension pour les rues de la Robe et de Sachs, ainsi que la route de Breuil sera étudiée. Le conseil donne son accord pour cette prestation et mandate le Maire pour mener à bien cette opération.

DECISION MODIFICATIVE:

Le Maire indique que cette décision modificative est proposée à la demande du percepteur qui lui demande de rectifier une écriture concernant la mise en accessibilité de l'église et du cimetière. En effet, la facture reçue mentionne « diagnostic accessibilité de 2 bâtiments » et doit être affectée au compte 21318 « Autres bâtiments »

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2019

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, H. Fournaise, E. Griffon, G.Novak, F. Servagnat

Excusés : J. Daemers, C.Gérard

Eloi Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PIGNON DE LA MAIRIE

Le Maire indique que les travaux de maçonnerie concernant la restauration du pignon de la mairie sont terminés. Le décapage de l'ancien enduit a mis en évidence des pierres de bonne taille et correctement placées. Aussi, pour ses raisons esthétiques, il a été décidé de préférer le jointement de ces pierres plutôt que la réfection d'un enduit. La porte d'accès au grenier est commandée et devrait être posée prochainement.

De même, la réfection de l'ancien enduit posé sur les soubassements des murs de la clôture de la mairie sera effectuée prochainement.

PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE

Les analyses et diagnostics préalables aux travaux ont été effectués. Le déménagement de la maison est réalisé et l'abattage des arbres largement entamé. Le Maire projette le tableau des coûts prévus et réalisés de l'opération à ce jour. Une consultation est en cours pour trouver une entreprise de désamiantage agréée. Avant cette opération, l'inspection du travail dispose d'un délai de 1 mois pour visiter le chantier. Puis, suivra la démolition de la maison pour laquelle l'entreprise Réant a adressé une offre s'élevant à 5 550 € TTC.

BILAN FINANCIER DE LA SALLE COMMUNALE

Comme tous les ans, le Maire fait le point sur la

location de la salle depuis sa création, en 2012. Les recettes totales s'élèvent à 8 200 €. Il remercie Monique Mareigner, en tant que régisseur, en effectue la gestion (visites, formalités et recouvrements).

Après discussion, le conseil décide :

- d'appliquer strictement les conditions d'application du règlement.
- de maintenir les conditions financières de location détaillées dans les délibérations antérieures et de ne pas augmenter les tarifs de cette location réservée habitants du village.

COLIS DE NOEL

Le Maire donne la liste des personnes de 70 ans auxquelles la commune offrira le colis de Noël.

Le coût du colis est fixé à 45 € pour les personnes seules et à 60 € pour les couples. Une bouteille de Champagne sera ajoutée à chaque colis. Une permanence sera organisée pour la distribution.

VŒUX 2020

Le Maire indique que la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier 2020, à 11H, à la salle communale. Tous les habitants du village seront invités.

Etat Civil 2019

o o o

*Tout d'abord, une naissance,
Aaron Kerskens, le 5 octobre*

Et enfin, deux décès,

*Madame Germaine Isambart, le 27 janvier
Monsieur Philippe Parmentier, le 11 mars*

Les travaux dans la commune



Réfection du pignon de la mairie

Lors des travaux d'aménagement de la mairie et de construction de la salle, le pignon de la mairie n'avait pas été repris. L'accès à l'horloge, pour sa maintenance et son réglage, nécessitait d'accéder au grenier par un petit soupirail, ce qui présentait donc un risque pour le technicien chargé de ces opérations.

De plus, l'enduit de ce pignon était très défraîchi et endommagé par endroit.

La découverte de pierres bien placées a permis de restaurer ce pan de mur en élargissant la porte pour faciliter l'accès au grenier.

Les projets engagés dans la commune



*Le bâtiment
de la coopérative*

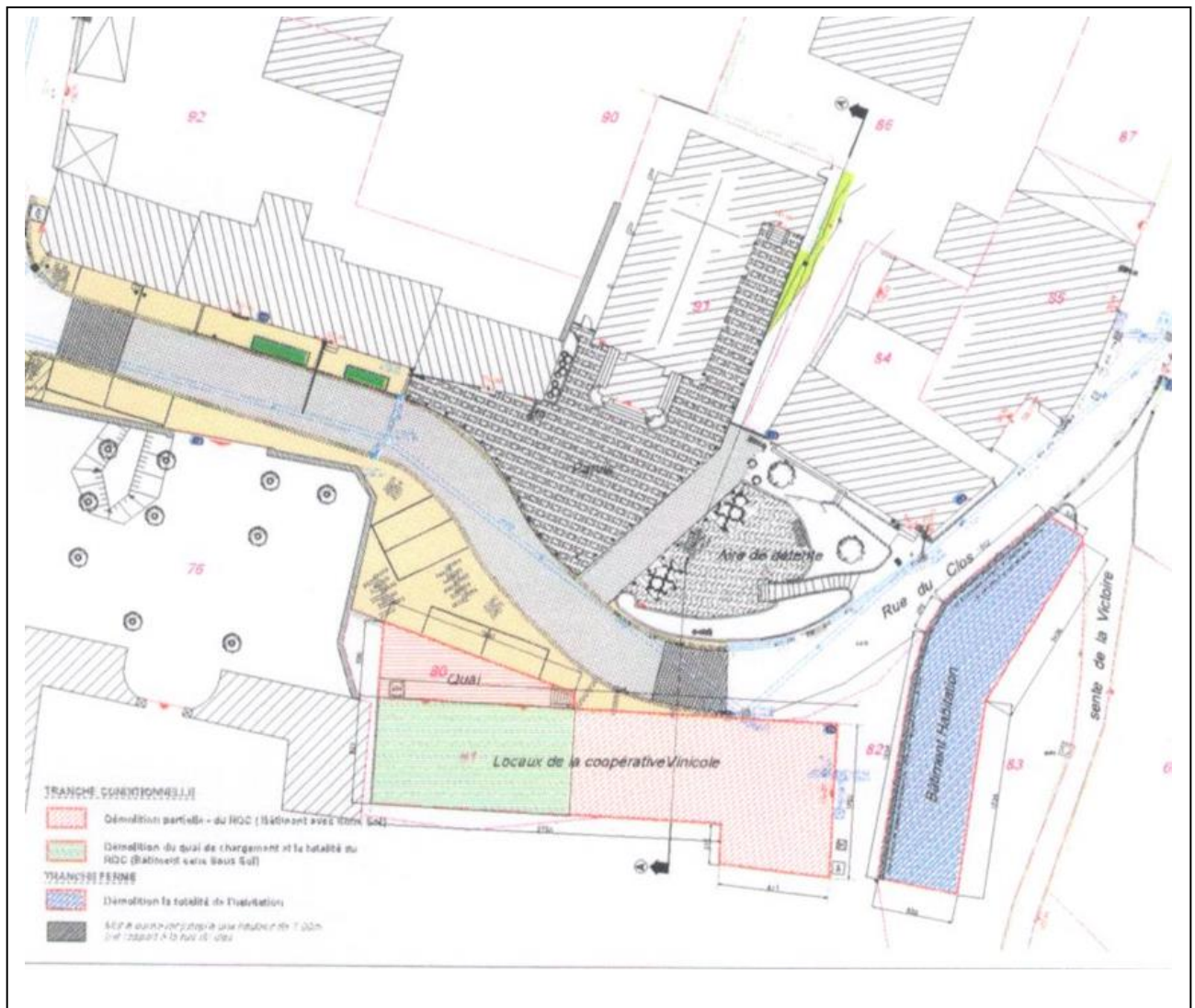
La commune est devenue propriétaire, par voie judiciaire, de la maison en l'état d'abandon, située dans la sente de la Victoire. Elle a également acquis l'ancien bâtiment de la coopérative viticole de Vandeuil.

Les projets engagés de la commune



*La maison,
abandonnée*

Ces deux ensembles permettront la réalisation d'une extension de la place du village, qui deviendra un espace ludique pour les enfants (jeux pour les petits, ping-pong et baby-foot pour les ados, terrain de boules pour les grands) et une aire de détente pour les habitants.



Plan de la place et de son extension

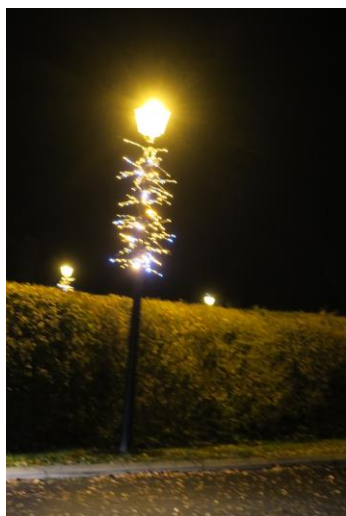
Les projets engagés dans la commune (vues prospectives)



Les décorations de Noël



Les illuminations de Noël





Animations

Vie locale



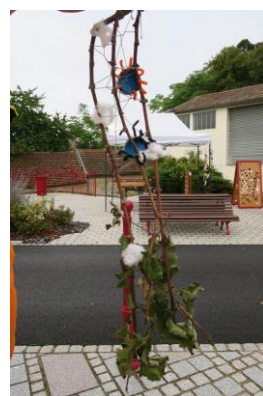
La soirée Beaujolais



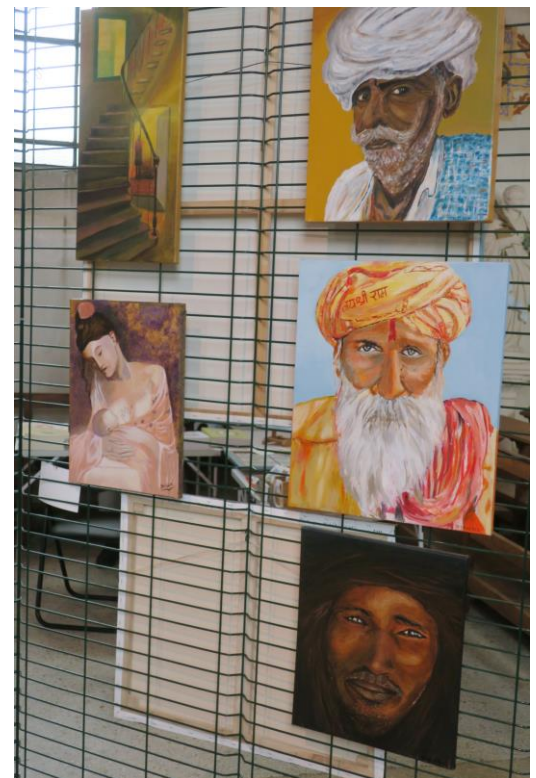
La fête de la citrouille



La fête de la citrouille



La fête de la citrouille



Les Voeux



Comme le veut la tradition, le Maire accueilli les habitants de la commune et les élus de secteur, en présence de Yves Détraigne, Sénateur, Aïna Kuric, Députée, Philippe Salmon, Conseiller Départemental, de Pascal Desautels, Président du Syndicat d'Energie de la Marne et du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de Catherine Vautrin, Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le repas des Séniors





Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Société Veolia a remplacé la société SUEZ pour la gestion de l'eau potable du secteur Ouest de la Communauté Urbaine du Grand Reims, dont Vandeuil fait partie.

Le siège de l'entreprise est situé dans les anciens locaux des établissements RAMERY, 9 ZA de la sentelle à 51140 Jonchery sur Vesle - tél: 03 26 51 17 84

Le service clientèle est joignable au n° 0 969 390 498 pendant les heures ouvrées du lundi au vendredi 8h00-12h00 et 13h30-16h30

Les coordonnées d'astreinte pour la clientèle (en cas de panne) sont accessibles les jours ouvrés avant 8h00, et après 16h30, ainsi que les jours fériés, au n° 0 969 323 554

INFOS PRATIQUES

Ce calendrier est valable jusqu'au mois de mars 2021.

Le verre est à déposer aux conteneurs à verre.

Pour la dotation en sacs de tri,
veuillez-vous adresser à votre mairie.

BREUIL / JONCHERY-SUR-VESLE / MONTIGNY-SUR-VESLE

CALENDRIER DE COLLECTE 2020

JANVIER

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

FÉVRIER

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28	29	

MARS

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

AVRIL

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

MAI

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

JUIN

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

JUILLET

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

AOÛT

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

Bac et sac à sortir la veille au soir ■ : Collecte des ordures ménagères ■ : Collecte des déchets recyclables

■ : Emmaüs présent à la déchetterie de Fismes.

Village (centre)

INFOS PRATIQUES

Ce calendrier est valable jusqu'au mois de mars 2021.

Le verre est à déposer aux conteneurs à verre.

Pour la dotation en sacs de tri,
veuillez-vous adresser à votre mairie.

SERZY / VANDEUIL

CALENDRIER DE COLLECTE 2020

JANVIER

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1			1*	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

FÉVRIER

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28	29	

MARS

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

AVRIL

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

MAI

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

JUIN

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

JUILLET

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

AOÛT

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

Bac et sac à sortir la veille au soir ■ : Collecte des ordures ménagères ■ : Collecte des déchets recyclables * Collecte reportée.

■ : Emmaüs présent à la déchetterie de Fismes.

Ouverture des déchèteries

TERRITOIRE OUEST [EX-SYCOMORE]

ECUEIL, FISMES, GUEUX, JONCHERY-SUR-VESLE, MUIZON,
DÉCHETTERIE MOBILE

	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ECUEIL	HIVER		14 h - 17 h		9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h
	ÉTÉ		14 h - 18 h		9 h - 12 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
FISMES	HIVER	9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h	10 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
GUEUX	HIVER	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	9 h - 12 h	10 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	9 h - 12 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
JONCHERY-SUR- VESLE	HIVER	14 h - 17 h		9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	14 h - 18 h		9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
MUIZON	HIVER	14 h - 17 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h		14 h - 17 h	10 h - 12 h 14 h - 17 h
	ÉTÉ	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h		14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h



ADRESSES :

ECUEIL : rue des Grandes Gloies
FISMES : rue des Trois Moulins
GUEUX : zone artisanale du Moutier
JONCHERY-SUR-VESLE : avenue Saguet
MUIZON : route de Trigny



BON À SAVOIR

Les 20 déchetteries sont fermées
les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Les 24 et 31 décembre, elles ferment à 16 h.